



Référentiel métier direction d'école : NON à l'autorité fonctionnelle artificielle juridique dangereux pour masquer l'absence de moyens

Le projet de circulaire « *référentiel métier des directrices et des directeurs d'école* » adressé aux organisations syndicales le 11 mai porte gravement atteinte à la liberté pédagogique, surexpose les écoles aux pressions de l'évaluation et institutionnalise une **verticalité** qui soumet le directeur à une responsabilité totale (pédagogique, administrative et sécuritaire) tout en privant les écoles des moyens concrets pour y faire face. Le projet doit être retiré. Le SNUDI FO adresse une proposition de courrier aux autres OS

	Ce que dit la circulaire	Analyse FO
Statut et Autorité	Le directeur dispose d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels (PE, ATSEM, AESH). Il « arrête » la répartition des classes.	Fin de la collégialité des décisions : Passage d'un rôle de pair-coordonateur à celui de manager. Le directeur devient un « fusible » institutionnel, portant seul la responsabilité de décisions autrefois consensuelles. Pour gérer les pénuries et les manques, la circulaire oriente vers des solutions internes <ul style="list-style-type: none"> ➤ Modifier et arbitrer l'organisation des classes est présenté comme un outil permettant d'améliorer les résultats, en lieu et place de créer les postes nécessaires. ➤ Modifier les emplois du temps des AESH et des ATSEM
Pilotage par la donnée	Le projet d'école doit être « ajusté » selon les résultats « objectivés » aux évaluations nationales . Présentation obligatoire des résultats au conseil d'école.	Culture du résultat et mise en concurrence : La réussite des élèves ne dépend pas de moyens en fonction des besoins mais d'un bon "pilotage", culpabilisant les équipes en cas d'échec scolaire sans tenir compte des situations particulières.
Gestion du temps (108h)	Le directeur a la « pleine responsabilité » de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures .	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Invisibilisation de la surcharge de travail des directeurs. Pour accomplir les nouvelles missions il a les 108H alors qu'elles sont déjà saturées. ➤ Cela sous-tend que les 108h sont mal utilisées aujourd'hui, si les missions ne sont pas remplies, c'est un défaut d'organisation du directeur. ➤ Le directeur doit surveiller, imposer et rendre des comptes.
Inclusion et Moyens	Le directeur « mobilise » les dispositifs (RASED, pôles ressources) et coordonne les AESH.	Gestion de la pénurie : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsabilité de l'inclusion sans moyens supplémentaires. Le directeur doit arbitrer les heures d'AESH mutualisées, créant des tensions éthiques et des conflits avec les familles.
Sécurité et Discipline	Pouvoir de suspendre un élève (5 jours) en cas de danger.	Judiciarisation et rôle de police : Le directeur endosse une responsabilité pénale directe. <ul style="list-style-type: none"> ➤ La suspension est une réponse d'urgence qui ne règle pas l'absence de structures spécialisées pour les troubles du comportement.
Poids Administratif	Formalisation écrite systématique : ordres du jour, relevés de conclusions, signalements systématiques « Faits établissement ».	Explosion du travail invisible : Alourdissement bureaucratique majeur, pour les directeurs, alors que <ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne n'a d'aide administrative ➤ la moitié des directions n'ont pas de jour de décharges hebdomadaires ➤ plus de 80% des écoles ont une décharge inférieure inférieure ou égale à 33%

Pression des Partenaires	Le directeur est le représentant officiel de l'institution auprès de la mairie et des parents.	Exposition aux pressions locales : La circulaire place le directeur et les écoles en première ligne face <ul style="list-style-type: none"> ➤ aux élus ➤ aux parents Cela expose l'ensemble des personnels à l'isolement aux risques psychosociaux.
Santé au travail	Le texte mentionne l'appui de l'IEN et le dialogue sur les besoins de formation.	La circulaire est un dénie des causes de la souffrance professionnelle des directeurs d'école pourtant largement documenté depuis le suicide de Christine Renon: La réponse de l'institution est managériale (contrôle, rapportage) et non humaine ou matérielle et n'apporte aucune réponse concrète aux alertes SST

Projet d'École/ pilotage par l'évaluation

Le projet d'école devient un outil de pilotage réactif. Il doit être **systématiquement ajusté aux besoins des élèves « objectivés »** par un travail commun fondé sur **l'analyse des principaux résultats de l'école aux évaluations nationales**. Les priorités de l'école sont désormais dictées par des indicateurs chiffrés nationaux.

Pilotage par l'évaluation et mise en concurrence
Le directeur a l'obligation de **présenter les principaux résultats de l'école aux évaluations nationales devant le conseil d'école**,

Pression externe : Cette publicité des résultats expose les équipes à la pression directe des familles et de la mairie, transformant des données pédagogiques en indicateurs de performance publique.

Risque de comparaison : cela crée une mise en concurrence de fait entre les écoles d'un même secteur.

Renforcement de la Bureaucratie Numérique

Le pilotage par les données s'appuie sur une utilisation accrue d'**outils numériques de suivi** tels que le livret scolaire unique (LSU) et le livret de parcours inclusif (LPI).

- **Charge de travail** : Pour le directeur, cela représente un temps de saisie, de contrôle et de coordination technique substantiel qui s'ajoute à ses missions d'enseignement, particulièrement dans les petites structures.
- **Traçabilité** : Chaque action doit être documentée, de l'ordre du jour précis des conseils à l'analyse des résultats, renforçant le poids du contrôle administratif sur l'activité pédagogique.

L'Individualisation de la Responsabilité du "Pilote"

Le directeur est positionné comme le garant du progrès des élèves. Il doit « objectiver les résultats » pour porter une « ambition de réussite ».

L'échec scolaire devient un défaut de pilotage : En liant le projet d'école aux résultats des évaluations, l'institution suggère que si les résultats ne progressent pas, c'est que le pilotage ou l'organisation de l'équipe est défaillante.

Pression et solitude face à la pénurie : Le directeur doit piloter des données de réussite alors même que les moyens d'appui : prise en charge **RASED**, **AESH**, places en établissements spécialisés font défaut. Les écoles sont placées sous la pression d'objectifs chiffrés sans ressources pour les atteindre.

Alerte SST

La nécessité de « rendre des comptes » en permanence sur des résultats que les écoles ne maîtrisent pas (difficultés scolaires, manque de remplaçants, inclusion sans moyens) surexpose aux risques psychosociaux avec le sentiment d'impuissance de ne pouvoir répondre aux exigences de la machine administrative et des familles.